

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SEANCE du 27 septembre 2019

N° 61 / 2019

Conseillers en exercice : 14	L'an deux mille dix-neuf, le vingt sept septembre, à vingt heures trente, le
Présents : 12	Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
Pouvoir(s) : 2	en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
Absent(s) excusé(s) : 2	séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU
Votants : 14	

**Présents :** Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Jean-Paul BERTHET, Martine BERTRAND, Jean-Paul BLANQUET, Guillaume CASTEL, Angélique GERBERT, Daniel MALLET, Angélique ROLLAND, Laurent TROUSSELIER, Eric VILLENEUVE

**Absents excusés :** Madame Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, Monsieur Alain ANDRIEUX  
**Pouvoirs :** Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO donne pouvoir à Daniel MALLET, Monsieur Alain ANDRIEUX donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.

**Secrétaire de séance :** Béatrice ANTONY

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le et que la convocation avait été faite le 21 septembre 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : TARIFS 2020**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les tarifs pratiqués durant l'année 2019 et demande à l'Assemblée de fixer les tarifs pour l'année 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

• **DE PRATIQUER** les tarifs suivants durant l'année 2020 :

**Eau et assainissement\* :**

**I - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**1 - Abonnement annuel :** 60 €

En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, facturation de l'abonnement par trimestre entamé

**2 - Prix du m<sup>3</sup> :** 1,00 €

**3 - Pour les particuliers bénéficiant d'une source privée** et néanmoins raccordés au réseau d'assainissement collectif, 60 € d'abonnement et un forfait de 40 m<sup>3</sup> par personne vivant au foyer seront facturés par an.

**4 - Droit d'accès au réseau d'assainissement collectif pour :**

- Construction nouvelle réalisée par les particuliers : 1 500 €

- Lotissement : • lotisseur : 1 500 € par raccordement

• bénéficiaires du permis de construire : 300 € par lot raccordé

- Zone d'activité : 1 500 € par raccordement

PREFECTURE DU CANTAL  
Date de réception de l'AR: 03/10/2019  
015-211501887-20190927-DE\_2019\_61-DE

## II - SERVICE DE L'EAU

### 1 - Abonnement annuel : 35 €

En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, facturation de l'abonnement par trimestre entamé

### 2 - Prix du m<sup>3</sup> :

• de 0 à 300 m<sup>3</sup> : 1,00 €

• > à 300 m<sup>3</sup> : 0,95 €

TYPE DE COMPTEURS	COUT ABONNEMENT ANNUEL	DROIT ACCES RESEAU EAU - Distance < 100m	DROIT ACCES RESEAU EAU - Distance > 100m
Diamètre 25	35 €	400 € + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Diamètre 32	35 €	570 € + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Diamètre 40	50 €	Frais réels + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Diamètre 65	80 €	Frais réels + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Diamètre 80	100 €	Frais réels + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Compteur de chantier		100 €	100 €

En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, facturation de l'abonnement par trimestre entamé

### III - COMPTEURS D'EAU DETERIORES, GELES

100 € + 50 € d'intervention

### IV - OUVERTURE, FERMETURE DE VANNE

50 € par intervention

\* tarifs applicables à compter du 1er octobre 2019

\* \* \*

### Salle polyvalente :

#### a) usagers de la commune :

Maximum 2 jours : 200 €

Mariage : 250 €

1/2 journée, soirée jeunes ou apéritif : 80 €

Caution : 200 €

#### b) Usagers, associations et comités d'entreprises extérieurs à la commune :

Maximum 2 jours : 300 €

Mariage : 400 €  
1/2 journée ou apéritif : 150 €

Caution : 350 €

c) Commerçants ou sociétés de vente : 350 €

Caution : 350 €

\* \* \*

#### Concessions cimetière et columbarium :

##### 1 - Concession au cimetière

- Tarif : 65 € le m<sup>2</sup>

- Durée : concession à perpétuité

##### 2 - Columbarium

NOMBRE D'URNES PAR CASE	TARIFS	DURÉE
2	400 €	50 ans
4	600 €	50 ans

Les plaques d'inscription seront fournies par la commune, l'inscription est à la charge des administrés.

##### 3 - Location du dépositaire

- les 3 premiers mois : gratuit

- de 4 à 12 mois : 50 € par mois

\* \* \*

#### Droit de place pour stationnement de véhicule de vente au déballage :

- la demi-journée : 60 €

- la journée : 100 €

Pour : 14 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,  
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Jacques MONLOUBOU



